

L'ARCHIGONFRERIE

— ET LES —

CONFRERIES DU T. S. SACREMENT

~~~~~  
(Suite)

## III. — FÊTES DE L'AGRÉGATION. (I)

1. La *Fête-Dieu*, fête patronale de l'Agrégation ; tous doivent rivaliser de zèle et de piété pour célébrer avec magnificence cette fête du triomphe royal de Jésus-Christ parmi les hommes.

2. Le *Jehudi Saint*, fête de l'Institution de la Sainte Eucharistie, jour où le Sauveur, la veille de sa mort, nous a aimés jusqu'à la fin en donnant ce divin testament de son amour.

3. L'*Epiphanie*, fête de la royale adoration des Mages et anniversaire de la première Exposition dans la Congrégation du Très Saint Sacrement en 1857.

Les Agrégés célébreront aussi avec une dévotion spéciale les fêtes de l'Immaculée Conception et de l'Annonciation de Marie, Mère et Modèle des adorateurs, celles de saint Michel Archange, de saint Joseph, de saint Pierre et de saint Paul, de saint Jean le disciple bien-aimé, qui sont les patrons de la Congrégation du Très Saint Sacrement.

Pour ce qui est des privilèges et indulgences nombreuses accordés par les Papes à l'Archiconfrérie du T. S. Sacrement, on peut les trouver en détail dans la *Notice sur l'Archiconfrérie* que nous enverrons sur demande.

## IV. — CÉRÉMONIE DE RÉCEPTION.

1. Bien que l'inscription des noms et prénoms dans les registres soit la seule condition requise pour être admis dans l'Archiconfrérie, il est bon de donner une certaine solennité à la cérémonie de réception, surtout lorsque plusieurs Agrégés doivent être reçus ensemble. On pourra se servir pour cela du Cérémonial suivant :

2. Au moment désigné par le Directeur, (ordinairement pendant l'exercice public de l'Archiconfrérie), après une courte allocution, les aspirants s'avancent et viennent s'agenouiller

(1) Voir le numéro de décembre 1907.